

Comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe

Comité de l'eau et de la biodiversité

Séminaire d'information du 1^{er} février 2018

Sur invitation de Mme la Présidente du Comité de l'eau et de la biodiversité, un séminaire d'information à destination des membres du comité s'est tenu le 1^{er} février à l'Hôtel de région.

Étaient présents :

Par ordre alphabétique.

Représentants du Conseil régional:

- Mme Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO
- M. Jean-Claude NELSON

Représentants du Conseil départemental :

- M. Marcel SIGISCAR

Représentants des communes et groupements de collectivités territoriales :

- M. Yvon COMBES
- M. Christian JEAN-CHARLES
- M. Jean LUBIN
- M. Jean-Claude MALO

Représentants des diverses catégories d'usagers et personnalité qualifiées :

- M. Maurice ANSELME, directeur du Parc National de la Guadeloupe
- M. Gérard BERRY, représentant des associations agréées de protection de la nature et de l'environnement
- M. Jean-Michel LANDRE, représentant de la pêche maritime
- M. Gilles LEBLOND, personne qualifiée, président du CSRPN
- M. Frantz-Fabien MONTELLA, représentant de la forêt et du bois
- M. Germain PARAN, représentant des consommateurs d'eau
- M. Joseph NESTY, représentant de l'agriculture
- M. Harry PLACIDE, représentant des distributeurs d'eau
- M. Patrick SELLIN, représentant de l'agriculture

Représentants de l'État :

- M. Eric CAILLIAU, adjoint au chef du service mixte de police de l'environnement (SMPE)
- Mme Pascale FAUCHER, cheffe du service ressources naturelles (DEAL)
- M. Vincent FAUCHER, directeur (DAAF)
- M. Alain PIBOT, directeur (CDL)
- M. Didier ROUX, responsable du service santé environnement (ARS)
- M. Jean-Jacques POURTEAU, délégué outre-mer à l'AFB

Participaient également à la réunion :

- Mme Véronique ALBERT, DEAL
- M. Arsène ARMOUGON, CESR
- M. Dail BALGUY, Forêt privée
- M. Fabien BARTHELAT, chef du pôle biodiversité (DEAL)
- M. Donatien CHARLES, DEAL
- M. Jérôme DANCOISNE, Conseil régional
- Mme Laure DUCREUX, BRGM
- Mme Marie-Elise DONGAL, directrice adjointe de l'Office de l'eau Guadeloupe
- M. Jean-Michel ERTIN, Ville du Lamentin
- M. Dominique LABAN, directeur de l'Office de l'eau Guadeloupe
- Mme Vanessa MARTIN, DEAL
- Mme Isabelle NASSO, Office de l'eau Guadeloupe
- Mme Claudie PAVIS, AEVA
- Mme Lydie RANCE, Conseil régional
- M. Christophe RAMIN, chambre d'agriculture
- M. Guillaume STEERS, chef du pôle eau à la DEAL
- Mme Fabienne TOI, DEAL
- M Cédric VINCENT, Office de l'eau Guadeloupe

Introduction :

Mme Gustave-Dit-Duflo, présidente du CEB, souhaite la bienvenue aux participants et explique l'organisation de la journée, qui se déroulera en deux parties, avec un séminaire d'information aux membres du CEB le matin et la réunion plénière du comité l'après midi. Elle précise qu'un point avec la presse se déroulera à 12h30.

La présidente salue également la présence de M. Jean-Jacques Pourteau, délégué à l'Outre-Mer de l'AFB.

Mme Pascale Faucher, de la DEAL, présente le programme du séminaire :

1. Missions du CEB ;
2. Enjeux biodiversité et eau en Guadeloupe ;
3. Directive cadre sur l'eau et SDAGE ;
4. GEMAPI ;
5. Résultats de la surveillance des eaux en 2016.

Un tour de table est réalisé.

1. Missions du CEB

Présentation réalisée par Mme Faucher.

M. Roux s'interroge sur la participation de Saint-Martin au CEB de Guadeloupe.

Mme Faucher explique que les collectivités d'outre-mer de Saint-Martin et Saint-Barthélemy ne sont pas représentées au sein du CEB de Guadeloupe, bien que le district Guadeloupe intègre Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Le cas de Saint-Barthélemy est réglé à part puisque la COM dispose de son propre code de l'environnement. S'agissant de Saint-Martin, un certain nombre de dispositions du SDAGE de Guadeloupe s'appliquent à Saint-Martin et font l'objet d'un repérage spécifique. Le ministère de l'environnement a prévu un découpage du district hydrographique, de telle sorte que Saint-Martin puisse mettre en place son propre organe de gouvernance comme le souhaitait la Collectivité de Saint-Martin.

Le passage du cyclone Irma à Saint-Martin en septembre 2017 a cependant ralenti le processus sur Saint-Martin. En attendant un toilettage des textes, il convient de gérer au mieux le cas de Saint-Martin avec l'appui du CEB de la Guadeloupe.

M. Laban souhaite connaître le calendrier de tenue des réunions du comité. Mme Gustave-Dit-Duflo renvoie ce point à la plénière de l'après midi.

Mme Gustave-Dit-Duflo apporte un complément d'information sur le lien entre le CEB et les comités nationaux :

- le Comité national de l'eau (CNE) au sein duquel le CEB de Guadeloupe est représenté par Mme Celigny (Collectivités) et Mme Gustave-Dit-Duflo (présidente) ;
- le Comité national de la biodiversité où Mme Gustave-Dit-Duflo est présente en tant que représentante de la Région Guadeloupe

Ces comités définissent les grandes stratégies nationales sur l'eau et la biodiversité.

2. Enjeux biodiversité et eau en Guadeloupe

Présentation réalisée par MM. Barthelat et Steers de la DEAL.

M. Leblond illustre les propos de M. Barthelat en précisant que la Guadeloupe compte 3 à 5000 espèces d'insectes.

Il s'interroge sur la présentation des cours d'eau protégés, qui n'évoque pas les ravines sèches et les ravines humides. Pour autant, la présence de nombreux élevages de cochons y sont une source de pollution importante.

Enfin, il ne faut pas négliger l'enjeu de la présence d'espèces exotiques envahissantes en termes de biodiversité.

M. Placide s'interroge sur la problématique du réseau agricole qui peut nuire à l'eau potable en Grande Terre et précise que la station d'épuration de Port Louis, présentée comme non conforme, fonctionne actuellement.

Il soulève également la problématique de la zone commerciale de Jarry, en perpétuelle extension.

Mme Faucher répond que les ravines sèches représentent effectivement un enjeu important qui n'a pu ressortir dans la présentation en raison de la méthode choisie qui repose sur l'illustration de grands enjeux à partir de données chiffrées et disponibles. Faute de connaissances fines, certaines problématiques ne sont pas caractérisées.

Concernant la station d'épuration de Port Louis, les données qui ont été utilisées pour déterminer la conformité vis-à-vis de la directive eau résiduaires urbaines (ERU) et réaliser la carte présentée, datent de 2016. Depuis, la situation a pu évoluer favorablement pour Port Louis. A l'inverse, des agglomérations classées comme conformes à partir des données de 2016, sont actuellement devenues non conformes.

M. Malo demande si une étude est prévue sur l'assainissement non collectif.

Mme Faucher explique que la DEAL possède des données d'autosurveillance sur l'assainissement collectif. En revanche, les services publics d'assainissement non collectif (SPANC) chargés notamment de contrôler les installations d'assainissement non collectif au sein de chaque collectivité compétente n'étant pas encore suffisamment opérationnels, la visibilité sur l'assainissement non collectif est très nettement insuffisante.

M. Paran souhaite savoir depuis quand les stations d'épuration sont non conformes ?

Mme Faucher précise que la présentation faisait un focus sur les principales agglomérations dont la situation est instable et évolue défavorablement. En outre, de très nombreuses petites stations dysfonctionnent. La tendance générale est à une dégradation pour insuffisance de collecte et défaut d'entretien.

Mme Gustave-Dit-Duflo précise que la problématique de l'eau doit être gérée dans sa globalité, de sa production à son traitement. Une réflexion est donc à porter à l'échelle du petit cycle de l'eau.

M. Pibot explique que l'équivalent de la moitié d'un terrain de football de zone humide disparaît chaque jour en Guadeloupe. Des remblais progressifs sont observés sur Jarry, du fait des industries ou des commerces. Le CDL a engagé un programme de restauration de ces zones avec l'Office de l'eau. À ce jour, 26 procédures contentieuses sont engagées sur Jarry par le CDL.

M. Pibot s'interroge par conséquent sur le rôle du CEB : ce dernier peut-il saisir les services compétents ?

Enfin, M. Pibot souhaite savoir où en est la stratégie régionale de la Biodiversité.

Mme Gustave-Dit-Duflo explique que les grandes orientations nationales sont en cours de révision et feront l'objet d'une déclinaison pour l'élaboration d'une stratégie régionale de la biodiversité.

Mme Faucher rappelle en outre que des dispositions visant la protection des zones humides existent dans le SDAGE et que celui-ci s'impose aux administrations. Les outils sont donc présents, reste la question de leur mise en œuvre.

M. Sellin précise que les travaux de la chambre d'agriculture s'inscrivent dans une dynamique allant vers une agriculture plus propre, que la chambre d'agriculture s'investit dans les accords cadres de protection des captages destinés à l'alimentation en eau potable et sur la procédure mandataire pour les prélèvements en cours d'eau.

M. Nelson évoque également le possible transfert de la pollution au chlordécone de la Basse-Terre vers la Grande-Terre dû à l'irrigation de zone agricole. Par ailleurs, M. Nelson souhaite savoir si des actions de préservation des mares et entretien des étangs existent.

Mme Faucher fait référence à une étude mandatée par le Conseil départemental qui a mis en évidence qu'il faudrait 1000 ans pour que les eaux transférées de la Basse-Terre vers la Grande-Terre puissent contaminer les terres de Grande-Terre par la chlordécone.

En ce qui concerne la protection des mares, une disposition du SDAGE demande la réalisation d'un inventaire afin de mettre en place les mesures de protection adéquates.

Mme Gustave-Dit-Duflo informe que le Conseil régional lance une étude en partenariat avec le CIRAD sur plusieurs bassins versants afin d'examiner le transfert des pollutions par les pesticides. Par ailleurs, les représentants des DOM ont demandé lors de la dernière séance du CNE, la création d'un groupe ultramarin pour relayer des besoins, notamment en ce qui concerne l'acquisition de données, souvent limitée aux bassins métropolitains.

M. Lubin évoque les difficultés rencontrées avec la laitue d'eau qui envahit les mares de Grande-Terre et de Marie-Galante et souhaite savoir ce qu'il est possible de faire.

Mme Faucher répond que les espèces exotiques envahissantes représente une menace très importante, notamment pour les espèces insulaires particulièrement vulnérables. Elle indique qu'un règlement européen encadre les actions de lutte qui doivent être mises en place par les États membres avec un calendrier spécifique pour les territoires ultramarins.

M. Berry souhaite avoir des informations concernant l'actualisation de l'état des lieux des milieux associé à la qualité.

Ce point sera abordé au cours de la présentation suivante.

M. Roux indique que 95 % des analyses des eaux de baignade sont conformes, mais qu'une dégradation de la qualité commence à être observée, notamment à cause des difficultés liées à l'assainissement.

M. Placide évoque la vétusté et/ou la mauvaise exploitation des stations d'épuration et souhaite connaître les actions du CEB pour faire avancer ce dossier.

Mme Gustave-Dit-Duflo rappelle que la mission du CEB n'est pas d'imposer, mais d'accompagner, notamment au travers de son outil prescriptif SDAGE.

Mme Faucher informe les membres du comité qu'un programme de contrôle est mis en œuvre par les services de police de l'eau, notamment sur le thème de l'assainissement, et qu'une feuille de route relative aux actions de police à mener sur l'assainissement collectif a été validée par le préfet. La DEAL informe en outre régulièrement les collectivités en situation de non-conformité, cette information préalable étant requise pour mettre en œuvre une éventuelle action récursoire.

3. Directive cadre sur l'eau (DCE) et SDAGE

Présentation réalisée par Mme Vanessa Martin de la DEAL

4. GEMAPI

Présentation réalisée par Mme Aude Comte de la DEAL

M. Pibot indique percevoir la GEMAPI comme une simplification en confiant la gestion des zones humides aux EPCI pour permettre une action plus cohérente sur le territoire.

M. Montella demande si les propriétaires forestiers riverains restent en charge de l'entretien de leurs berges, car il s'agit d'un travail complexe et coûteux.

Mme Faucher répond que l'entretien des cours d'eau reste à charge de leurs propriétaires. Ces derniers peuvent faire appel aux collectivités pour intervenir à leur place dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général.

M. Leblond expose également la possibilité, confirmée par Mme Faucher, de regrouper les EPCI sur un même bassin versant via un groupement de collectivités territoriales constitué en syndicat mixte à l'échelle d'un bassin versant (EPAGE) ou un établissement public territorial de bassin (EPTB).

M. Nelson estime que la taxe GEMAPI que propose de créer le législateur pour financer les travaux ne restera pas « facultative ».

Pour rappel, cette taxe, facultative, pourrait être répartie sur 4 taxes locales : taxe d'habitation, taxe foncière, taxe foncière sur les propriétés non bâties, et cotisation foncière des entreprises.

Mme Faucher précise que cette taxe a vocation à financer des travaux qui permettront d'améliorer le cadre de vie et de réduire le risque inondation auquel la population est exposée. Il s'agit donc pour l'EPCI compétent d'une recette qui lui permettra de rendre un service supplémentaire à la population, mais il appartient à la Collectivité d'en fixer le montant en fonction de ses ambitions en matière de préservation des milieux et de réduction du risque.

Par ailleurs, d'autres financements sont mobilisables (FPRNM, Offie de l'eau, etc.).

M. Malo répond qu'au regard de la situation financière des EPCI en Guadeloupe, cette taxe devrait logiquement devenir obligatoire.

5. Résultat de la surveillance des eaux pour l'année 2016

Présentation réalisée par MM Laban et Vincent et MMme Dongal et Nasso

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Gustave-Dit-Duflo remercie les intervenants pour la qualité des présentations et les participants pour la richesse des débats, et clôture cette matinée de séminaire.

La présidente du comité de l'eau
et de la biodiversité

Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO